

**COMPTE RENDU (RESUME) DE LA REUNION DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE
MARDI 13 JUILLET, VISIOCONFERENCE, 11H**

Internes : 15

Mme Catherine ARAUJO (CR, CNRS, CERDI),
M. François AUBERT (Pr, CleRMa),
M. Olivier AZNAR (MCF-HDR, UMR Territoires)
M. Hervé CAUSSE (Pr, CMH),
M. Cyrille DOUNOT (Pr, CMH),
M. Charles-André DUBREUIL (Pr, CMH),
Mme Farah SAFI (Pr, CMH),
Mme Anne JACQUEMET-GAUCHE (Pr, Directeur du
CMH),
M. Pascal LIEVRE (Pr, CleRMa),
M. Sylvain MARSAT (Pr, Directeur du CleRMa),
M. Alexandru MINEA (Pr, CERDI),
M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI (Pr, Directeur du CERDI),
Mme Sonia SCHWARTZ (Pr, CERDI),
Mme Franceline BEYBOT BATISSON (gestionnaire ED
SEJPG),
M. Johan GUIOT (gestionnaire CERDI)

Extérieurs : 6

Mme Frédérique ROUX (avocate)
M. Jean-Baptiste PERRIER (Pr, Université Aix-Marseille)
M. Nicolas FERRAND (Directeur de Macéo)
M. Xavier PERROT (Pr, Université de Limoges)
M. Patrick VILLIEU (Pr, Université d'Orléans)
M. Benoît NAUTRE (DGA Centre Jean Perrin, MCF associé
UCA)

Doctorants : 5

M. Tiemele Aristide AFFROUMOU (CERDI),
M. Serge DAN (CleRMa),
Mme Macoura DOUMBIA (CERDI),
Mme Meriem HATIM (CleRMa),
M. Aubin VIGNOBOUL (CERDI),
Mme Régina Stéphanie SERI (Suppléante, CERDI)

Invités :

Mme Christine BERTRAND (Directrice Institut DEM)
Mme Pascale BOUVIER-MARION (Directrice DRV)
Mme Rosa CAMPOS (Responsable Pole ED-HDR)
M. Samuel GUERINEAU (Doyen EE)
M. Pierre HENRARD (Directeur CED)
Mme Vanessa PREVOT (VP recherche)
M. Jean-François RIFFARD (Doyen EDD)
M. Benjamin WILLIAMS (Doyen IAE)

Membres présents :

AFFROUMOU Tiemele Aristide ; AUBERT François ; ARAUJO Catherine ; AZNAR Olivier ; BEYBOT BATISSON Franceline ; CAUSSE Hervé ; DOUNOT Cyrille ; GUIOT Johan ; MARSAT Sylvain ; PERROT Xavier ; ROTA-GRAZIOSI Grégoire ; SAFI Farah ; SCHWARTZ Sonia ; VIGNOBOUL Aubin

Membres excusés :

JACQUEMET-GAUCHE Anne (procuration à M. DOUNOT) LIEVRE Pascal (procuration à M. MARSAT)

Membres invités présents :

CAMPOS Rosa ; BOUVIER-MARION Pascale (représentée par SORIANO Claire) ; GUERINEAU Samuel ; RIFFARD Jean-François ; WILLIAMS Benjamin

Secrétaire de séance : BEYBOT BATISSON Franceline

ORDRE DU JOUR

- Répartition des contrats doctoraux
- Examen des demandes de dérogations d'inscription pour 2021/2022
- Evaluation HCERES à mi-parcours
- Questions diverses

La séance débute à 11h15.

Répartition des contrats doctoraux

Le Directeur rappelle aux membres du conseil la proposition de répartition des 5 contrats doctoraux, acceptée par le bureau de l'école doctorale au mois de mars dernier :

CERDI : 2 allocations
CleRMa : 1 allocation
CMH : 2 allocations

La discussion s'engage

Le directeur indique qu'il n'y aura que 5 contrats doctoraux pour la prochaine année universitaire et que les entretiens avec la présidence de l'UCA, sur la possibilité pour l'école doctorale d'obtenir une 6ème allocation n'ont pu aboutir.

Sylvain Marsat, prend la parole. Il indique qu'en tant que responsable de laboratoire, il ne peut être d'accord avec cette répartition. Il précise que sans un minimum de deux bourses, il est difficile d'attirer les bons candidats. Il évoque aussi l'instauration d'une bourse SFRI (Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence) qui pourrait être une 6ème bourse attribuée à l'école doctorale.

M. Dounot répond que cette bourse a été rattachée à l'école doctorale, mais que ce n'est pas une allocation d'établissement. Cette bourse sera liée uniquement au développement international.

Il termine en indiquant que les critères d'attribution de cette bourse seront décidés à la rentrée.

Le Directeur met au vote la proposition de répartition des 5 contrats doctoraux.

Vote :

Pour : 12

Contre : 4

Abstention : 0

Examen des demandes de réinscription et de dérogation d'inscription

Les doctorants qui soutiendront leur thèse entre le 1^{er} septembre et la fermeture de l'établissement en décembre prochain, ne seront pas inscrits au titre de l'année universitaire 2021-2022.

En effet, ils sont considérés comme poursuivant l'année universitaire 2020-2021 jusqu'à la date de la soutenance de thèse.

Ces doctorants n'ont donc pas déposé de demande de réinscription.

1) Le directeur présente la liste des demandes de réinscription en 2eme année :

- Sciences juridiques et politiques : 8 demandes
- Sciences économiques : 7 demandes
- Sciences de gestion : 8 demandes

La liste nominative se trouve en annexe.

Proposition :

- Accepter toutes les réinscriptions de 1^{ère} en 2^{ème} année tant que les avis du directeur de thèse et de laboratoire sont favorables.

Les listes de demandes de réinscription en 2eme année sont acceptées à l'unanimité.

2) Le directeur présente la liste des demandes de réinscription en 3eme année :

- Sciences juridiques et politiques : 5 demandes
- Sciences économiques : 17 demandes
- Sciences de gestion : 9 demandes

La liste nominative se trouve en annexe.

Proposition :

- Accepter toutes les réinscriptions de 2^e en 3^e année tant que les avis du directeur du laboratoire, du directeur de thèse et du comité de suivi sont favorables.

Les listes de demandes de réinscription en 3eme année sont acceptées à l'unanimité.

Le directeur présente ensuite les listes des demandes de dérogation d'inscription.

Il propose de voter de manière globale les demandes de dérogation pour année supplémentaire.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3) Le directeur présente la liste des demandes de dérogation d'inscription en 4eme année :

- Sciences juridiques et politiques : 10 demandes
- Sciences économiques : 15 demandes
- Sciences de gestion : 4 demandes

La liste nominative se trouve en annexe.

Les listes de demandes de dérogations d'inscription en 4e année sont votées à l'unanimité.

4) Le directeur présente la liste des demandes de dérogation d'inscription en 5e année :

- Sciences juridiques et politiques : 4 demandes
- Sciences économiques : 5 demandes
- Sciences de gestion : 4 demandes

La liste nominative se trouve en annexe.

Les listes de demandes de dérogations d'inscription en 5e année sont acceptées à l'unanimité.

5) Le directeur présente la liste des demandes de dérogation d'inscription en 6e année :

- Sciences juridiques et politiques : 3 demandes
- Sciences économiques : 2 demandes

La liste nominative se trouve en annexe.

Les listes de demandes de dérogations d'inscription en 6e année sont acceptées à l'unanimité.

6) Le directeur présente la liste des demandes de dérogation d'inscription en 7e année :

- Sciences juridiques et politique : 3 demandes
- Sciences économiques : 1 demande

La liste nominative se trouve en annexe.

Ces doctorants ont été avertis par leur comité de suivi respectif que ce serait leur dernière inscription en thèse.

Ces 4 demandes de dérogations d'inscription sont acceptées à l'unanimité pour une 7e et dernière année.

Evaluation HCERES à mi-parcours

Le directeur de l'école doctorale présente aux membres du conseil les conclusions de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) sur les problèmes soulevés par l'évaluation HCERES :

« Avis conforme avec évaluation à mi-mandat des points de vigilance soulevés par l'HCERES :

- **pas d'instance commune ni politique commune de recrutement des doctorants contractuels,**
- **seuil très faible de sélection des candidats**

*Ecole Doctorale SEJPG
Maison des Sciences de l'Homme
4, rue Ledru
63001 Clermont-Ferrand Cedex 1
Téléphone : 04.73.40.71.48*

- **représentation des doctorants au conseil**

Le directeur de l'école doctorale précise que sur la question de la représentation des doctorants au conseil, ce point a été rectifié. Des élections des représentants au conseil ont eu lieu après la visite de l'HCERES.

Sur la question de l'instance commune et la politique commune de recrutement, le directeur indique qu'il y a eu un malentendu. En effet l'HCERES considérait que c'était le comité des thèses de chaque discipline qui validait les bourses doctorales. L'HCERES n'avait pas saisi que c'est le conseil de l'école doctorale qui est l'instance de décision. En effet, c'est le conseil de l'école qui au final auditionne les candidats présélectionnés par les comités des thèses.

Sur les deux autres points des modifications ont été apportées par rapport au fonctionnement interne de l'école doctorale.

Premier changement apporté par l'école doctorale au sujet du recrutement des contrats doctoraux afin que la politique de recrutement soit commune.

Le directeur de l'école doctorale est maintenant membre des 3 comités de thèse (Science juridique et politique, science économique et de science de gestion). Il devra ainsi s'assurer du bon déroulement de la procédure de recrutement.

Sur la question du seuil très faible de candidat. Suite aux conclusions de l'HCERES, l'école doctorale a apporté des précisions et a notamment communiqué le nombre de candidat sur les postes offerts aux contrats doctoraux. Elle a ainsi indiqué qu'environ 130 candidatures étaient reçues par an.

Enfin sur la question de la politique commune de recrutement, pour l'HCERES le problème reposait sur l'affichage et la lisibilité du recrutement.

Le directeur indique que ces dysfonctionnements ont été rectifiés. Ainsi le site de l'école doctorale détaille aujourd'hui la procédure de recrutement pour les 3 champs disciplinaires.

Dernier changement apporté suite aux remarques de l'HCERES concernant la composition des comités de suivi.

Ainsi en Economie, il a été modifié. Les deux membres du comité sont dorénavant désignés par le comité des thèses d'Economie.

Ces changements de fonctionnement interne de l'école doctorale ont été soumis à l'Université.

La vice-présidente Recherche de l'Université a indiqué qu'elle prenait acte de tous les changements.

Le directeur de l'école doctorale précise un dernier point sur le fonctionnement du comité des thèses des sciences juridiques et politique. Ce dernier est composé paritairement de 8 membres (2 par sections disciplinaires). Jusqu'à présent, ce dernier n'auditionnait et n'évaluait que les candidats aux contrats doctoraux. A partir de la rentrée, ce même comité va continuer à auditionner les candidats aux contrats doctoraux mais va examiner l'inscription des autres candidats en doctorat.

Questions diverses

Calendrier des réunions du conseil de l'école doctorale

Ainsi dans un souci d'organisation, il sera proposé en début de chaque année universitaire, un calendrier unique des réunions du conseil prévues sur l'année.

La séance est levée à 12h20.

Cyrille Dounot
Directeur de l'École Doctorale